

Le recensement de la population a été reporté

LUXEMBOURG - Les communes auront jusqu'au mois de novembre pour recenser la population. Un délai a été accordé, du fait de la crise sanitaire en cours.



La population résidente fera l'objet d'un recensement. (photo: Editpress/Archives / Alain Rischard)

Une faute?

Signalez-la-nous!

Les communes ont obtenu un délai pour effectuer le recensement.

Du 1er juin, la date butoir a été décalée au 8 novembre, indique Emile Eicher (CSV), bourgmestre de Clervaux et président du Syndicat des villes et communes du Luxembourg (Syvicol). «Avec la crise sanitaire, il fallait protéger les citoyens et les personnes qui recensent», explique-t-il. Il espère que «la situation se sera améliorée d'ici l'automne, avec la vaccination».

L'État a aussi prévu d'augmenter les indemnités des recenseurs, mais dans des proportions qui restent à définir. Les communes envoient parfois leurs agents pour interroger la population, mais des citoyens lambda sont mobilisés. Emile Eicher n'est cependant pas favorable à la nouvelle disposition prévoyant qu'un mineur de plus de 16 ans puisse s'en charger: «C'est quand même une certaine responsabilité, c'est mieux si ce sont des personnes majeures qui sont concernées.

Le recensement, effectué tous les dix ans, permet de comptabiliser précisément la population et surtout d'actualiser certaines statistiques. Le Statec évalue la population luxembourgeoise à un peu plus de 626 000 habitants.

(jg/L'essentiel)